



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2015

Soixante-dixième session
Point 99 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 7 décembre 2015

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/70/462)]

70/69. Trente-cinquième anniversaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 34/83 M du 11 décembre 1979, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de créer l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, et sa résolution 39/148 H du 17 décembre 1984, dans laquelle elle a approuvé le statut de l'Institut,

Rappelant également ses résolutions 45/62 G du 4 décembre 1990, 55/35 A du 20 novembre 2000, 60/89 du 8 décembre 2005 et 65/87 du 8 décembre 2010 relatives aux dixième, vingtième, vingt-cinquième et trentième anniversaires de l'Institut,

Considérant que la communauté internationale doit toujours pouvoir accéder aux résultats des recherches indépendantes et approfondies menées sur des questions de sécurité et les perspectives du désarmement et de la non-prolifération,

Soulignant l'apport particulièrement utile de l'Institut à la réflexion et à l'analyse menées sur les questions de sécurité internationale, dans les circonstances actuelles,

Sachant que l'Institut peut, grâce à ses travaux de recherche, ses séminaires, ses réseaux, ses activités de sensibilisation et ses publications, prêter assistance dans le cadre des négociations en cours sur le désarmement et de l'action menée pour assurer une plus grande sécurité internationale à un niveau d'armement décroissant, et contribuer à l'éducation dans ce domaine,

Exprimant de nouveau son inquiétude face à la situation financière intenable des opérations de l'Institut,

Sachant qu'une solution viable aux difficultés de l'Institut et une bonne gestion de cet organisme autonome des Nations Unies sont indispensables pour lui permettre de mener à bien son mandat en répondant aux attentes des États Membres et en facilitant les progrès en matière de désarmement,

Notant l'absence de suite donnée, à ce jour, à la recommandation du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, et soulignant les observations et



recommandations du Conseil figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Institut¹,

Exprimant son soutien à l'Institut dans les efforts qu'il déploie pour se mettre en conformité avec Umoja et les normes comptables internationales pour le secteur public,

1. *Salue* le trente-cinquième anniversaire de la création de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ;

2. *Est consciente* de l'importance, de l'actualité et de la grande qualité des travaux de l'Institut ;

3. *Réaffirme sa conviction* que l'Institut doit continuer de mener des recherches indépendantes sur les problèmes relatifs au désarmement et à la sécurité et d'effectuer des recherches spécialisées demandant un degré élevé de compétence ;

4. *Souligne* l'importance que revêt l'Institut, organisme indépendant et autonome qui contribue, par ses travaux de recherche, ses analyses et ses activités, aux progrès en matière de désarmement et, à terme, à l'avènement d'un monde plus sûr ;

5. *Souligne également* la contribution que l'Institut apporte et devrait continuer d'apporter dans le domaine de l'éducation au service du désarmement et de la non-prolifération dans toutes les régions du monde ;

6. *Lance un appel* à tous les États Membres pour qu'ils continuent de soutenir financièrement l'Institut, et les encourage vivement à ne pas préaffecter leurs contributions de façon à concourir à long terme à sa viabilité et à la qualité de ses travaux ;

7. *Se félicite* de la création d'un fonds autorenewable (le « Fonds de stabilité ») en janvier 2015 et encourage les États Membres à y verser des contributions ;

8. *Prie* le Secrétaire général de continuer à fournir un appui, notamment administratif, à l'Institut ;

9. *Prie également* le Secrétaire général de présenter, dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, à titre tout à fait exceptionnel, dans le but de garantir la pérennité de l'Institut mais sans que cela ne crée de précédent, un plan de financement tenant compte des ressources additionnelles préconisées dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement¹ ;

10. *Prie en outre* le Secrétaire général de faire effectuer une évaluation par une tierce partie indépendante chargée d'établir un rapport sur ce que sera l'Institut de demain d'un point de vue structurel, financier, administratif et opérationnel et de proposer une structure de financement et un modèle opérationnel stables et viables permettant à l'Institut de s'acquitter de son mandat et d'atteindre ses objectifs au-delà de l'exercice biennal 2018-2019, et de lui faire rapport à cet égard à sa soixante-troisième session en tenant compte de l'évaluation en question.

67^e séance plénière
7 décembre 2015

¹ A/70/186.